MICROFICHE N° 02800

République Tunisienne

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية

وزارة الفلاحة

المركز القومي

للتوثيق الفلاحي

تونس

F 1

FAO-ONU-RG --3

UNDH/2800

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
Office National de l'Huile
Projet de Développement
Rural intégré des Zones
à vocation
FAO/SIDA

26 - 10 - 75

Propositions relatives aux modalités d'exécution d'un Programme de régénération des vieux oliviers.

Gouvernorats de Mahdia et Monastir

1 - **Préambule**

Pour assurer la réussite du programme prévu il faut être assuré :

- de l'adhésion des agriculteurs
- de leur participation aux travaux
- de l'amélioration des conditions de culture

2 - **Critères de choix**

2.1 - **Critères techniques** :

La régénération ne peut avoir d'effets positifs sur la production que si le milieu naturel est favorable. Les critères techniques retenus pour la sélection des zones porteront sur :

- les sols : nature (sableuse) épaisseur (1m minimum) topographie (plate ou légèrement vallonée) degré d'érosion (terrain peu érodé);

- la proximité de la mer : Il y allieu d'éviter la proximité de la mer (1 kilomètre) pour limiter l'action néfaste des embruns.

2.2 - **Critères sociologiques** :

Les critères sociologiques seront l'enthousiasme des agriculteurs et leurs possibilités de participation. Il serait préférable de ne retenir dans un premier temps que les zones où les propriétés ont une superficie suffisante pour assurer la plus grande partie du revenu des agriculteurs. Il y a lieu d'éviter les zones où l'absentéisme est élevé.

3 - **Opérations concomittantes**

Même pratiquées dans de bonnes conditions la régénération ne peut se concevoir que dans le contexte général d'un entretien amélioré.

.../...

C'est ainsi que la conservation des eaux et du sol, l'éradication du chiendent, l'adoption des densités conformes au milieu écologique, la mise en défens doivent être menées d'une façon concomittante à la régénération.

L'entretien ultérieur des plantations, taille, fertilisation, façons aratoires, traitements devra être de tout premier ordre de façon à permettre aux arbres régénérés d'extérioriser leurs possibilités de production.

La mise en oeuvre de ces différentes actions conditionnent la réussite de la régénération, elle en est le préalable.

4 - Réalisation pratique

Compte tenu du danger que représente pour les rejets d'oliviers la présence du bétail, il est indispensable de travailler par zone, donc de regrouper les parcelles.

- La zone retenue sera mise en défens; un gardien nommément désigné sera chargé de la contrôler;
- En principe il serait préférable de sélectionner dans une zone d'une superficie de 300 ha (1 km à partir du point central) des blocs de 100 ha qui seront traités en totalité ou en partie (50%) la même année. Cette méthode aurait l'avantage d'une part de limiter le trou de production consécutif à la régénération, d'autre part d'intéresser un nombre d'arbres suffisant. Seuls les arbres plantés sur de bons sols seront traités;
- La méthode de régénération retenue est celle par arrachage total et sélection de 3 souchets;
- L'administration encadrera :
  - L'arrachage des arbres (2 j par pied)
  - L'isolement des souchets (0,25 j par pied)
  - Le débitage en gros tronçons (0,5 j par pied)
  - Le nivellement des trous (0,25 j par pied)

L'agriculteur en plus de sa participation aux différents travaux (0,5 j par pied) assurera le ramassage et l'évacuation des bois.

Pour démarrer l'opération, il est prévu de traiter dans un premier temps 3 à 5.000 arbres par zone et de retenir 3 zones par gouvernorat qui pourraient être :

- pour le Gouvernorat de Monastir les zones de Djemmal, Ouardanine, Monastir ou Zéramdine;
- pour le Gouvernorat de Mahdia les zones de Mahdia, Ksour Essaf, El Djem.

.../...

5 - Moyens à mobiliser

Il devra être constitué par gouvernorat une équipe, placée sous l'autorité du CRDA qui travaillera en étroite collaboration avec les organisations nationales (UNA etc...);

L'équipe comprendra par gouvernorat :

- 1 ingénieur des travaux de l'Etat responsable
- 6 adjoints techniques à raison de 2 par zone retenue
- 3 gardiens (1 par zone)
- 4 véhicules

Sur la base du calcul précédent (10 à 15.000 arbres-3 jours/arbre) l'opération nécessitera un total de 30 à 45.000 journées de travail par gouvernorat. L'opération pourrait débuter en Décembre (récolte) et devrait être achevée en Mai (100 J. de travail).

300 à 450 ouvriers sont donc à mobiliser par groupes de 20, ce qui correspond à 4 ou 5 chantiers par zone retenue.

Les chantiers de chacune des zones seront placés sous l'autorité d'un des 2 agents techniques affectés à la zone. Le second sera chargé d'assurer les contracts avec les agriculteurs (marquage des arbres) et de contrôler le bon déroulement des opérations ultérieures.

6 - Opérations concomittantes

S'ils sont nécessaires les travaux de conservation des eaux et du sol seront entrepris d'une façon concomittante. Ils pourraient être pris en charge par le développement rural.

L'éradication du chiendent est une condition de la réussite de l'opération. L'agriculteur devra l'entreprendre immédiatement. Il pourra bénéficier pour ce faire des facilités accordées par l'Etat.

7 - Engagement

La passation d'un contrat entre l'Etat et l'agriculteur définira les obligations réciproques (participation aux travaux, entretien, mise en défens, etc...).

8 - Financement

Dans son programme d'action l'ONH accorde actuellement pour des actions à caractère démonstratif une subvention de 2 D. par pied.

Les propositions présentées au Ministère de l'Agriculture pour le Centre de la Tunisie (cf document BPDA-ONH) concernent une subvention de 1D/pied.

Le Coût de l'opération peut atteindre 4D/pied.

Dans ces conditions il y a lieu de déterminer les modalités de financement de l'opération. L'octroi de prêts à court terme, remboursables après vente du bois, peut être envisagé pour permettre à l'agriculteur de financer les travaux à sa charge.

FIN

3

VUES